

## La CFE-CGC/UNSA agit pour la revalorisation des indices.

Depuis 1992, alors que la Loi prévoyait un libre choix entre les corps de reclassification et les corps de reclassement, la Direction de France Télécom a délibérément bloqué l'avancement des très nombreux fonctionnaires qui ont choisi de rester dans leurs corps d'origine.

Aujourd'hui, à 6 semaines de la fin de l'année 2010, les fonctionnaires de catégorie B sont dans l'attente de décrets revalorisant leurs indices terminaux afin de pouvoir partir en retraite sans tomber dans la misère. En effet, **les indices terminaux de leurs corps n'ont pas été revalorisés depuis plus de 18 ans !**

### ► Des décrets nommés « désir »

Les projets de décrets, qui datent du mois d'avril 2010, n'ont toujours pas abouti. La Direction semble jouer la montre comme pour punir collectivement les fonctionnaires qui ont opté pour le reclassement. En effet, **faute de signature en 2010 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier, tous les fonctionnaires reclassés de catégorie B qui ont pris leur retraite en 2010 ne pourront pas bénéficier des nouveaux indices pour la liquidation de leur pension de retraite.**

Rappelons que la retraite est liquidée sur l'indice détenu pendant au moins 6 mois et que le Code des pensions interdit la rectification des pensions au-delà d'un délai d'un an après la liquidation.



### ► La Direction traîne des pieds, et ne compte rien faire pour ses fonctionnaires de catégorie B

Lors de sa séance du lundi 15 novembre 2010, sous l'impulsion de la CFE-CGC/UNSA, les élus au Conseil paritaire ont imposé un changement d'allure à la Direction.

Dans son exposé sur l'avancement des décrets relatifs à la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires de catégorie B, le Président du Conseil paritaire a fait état du « blocage de ce dossier par le Ministre de tutelle » (sic), malgré les soi-disant efforts de la Direction de France Télécom (sur lesquels il n'a pu donner aucune explication), en raison d'arbitrages au budget et à la fonction publique et d'un avis du Conseil d'État qui tarderait à être donné.

Il a précisé que **si les décrets ne sont pas publiés à temps une éventuelle mesure de compensation ne prendrait en aucun cas la forme de promotions et n'aurait donc aucune incidence sur le montant des futures pensions !**

La CFE-CGC-UNSA a d'abord demandé quels étaient les points bloquants. Le Président du Conseil paritaire s'est alors confondu en explications peu convaincantes pour conclure qu'il n'y avait pas de points bloquants.

### ► La CFE-CGC/UNSA agit pour l'examen prioritaire de ce dossier

La CFE-CGC-UNSA a rappelé que :

- **Ce dossier traîne depuis 2004**, date à laquelle, sous la pression des organisations syndicales, le Gouvernement a enfin publié un décret imposant la poursuite de l'avancement dans les corps de reclassement.

- **La Direction témoigne d'un faible empressement à faire justice aux reclassés** alors que pour obtenir une validation législative du système de salaire global de base (SGB) condamné tant par le Conseil d'État que par la Cour de Cassation, le lobbying de France Télécom a été particulièrement efficace,
- Le Ministère de l'Industrie n'exerce plus la tutelle de France Télécom depuis la transformation en SA et qu'il est vain de tenter de cacher son inaction derrière lui.
- Le Conseil d'État n'est que le conseiller technique du Gouvernement et qu'il n'a aucun pouvoir économique ou politique sur ce dossier.

Sur proposition de SUD, le Conseil paritaire a alors voté un vœu de se réunir avant la fin de l'année sur la question de la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires de catégorie B.

Le Président a, d'entrée, expliqué qu'il refuserait une telle réunion car la Direction « ne peut rien faire » pour accélérer la procédure de validation de ces projets de décrets.

## ► Un Conseil paritaire pas si démocratique qu'il y paraît...

La CFE-CGC/UNSA rappelle que les organes paritaires ne permettent jamais d'imposer un avis à la Direction de France Télécom qui vote toujours d'un bloc (14 représentants à cette séance) alors qu'au contraire, la Direction peut imposer un avis aux organisations syndicales en jouant sur leurs divergences.

Donc, pas de surprise, le vœu a été rejeté par 14 voix pour et 14 voix contre.

Le Président du Conseil paritaire se croyait triomphant.

## ► ... mais une bonne connaissance des procédures permet malgré tout d'imposer une prise en compte des demandes légitimes

La CFE-CGC/UNSA, qui sait accueillir les experts mis sur la touche par l'entreprise, sait qu'il suffit d'une demande écrite de la moitié des représentants titulaires pour obtenir de droit une telle réunion.

La CFE-CGC/UNSA a donc rappelé ce droit aux représentants du personnel, et fait circuler cette demande manuscrite, qui a été signée par tous les représentants titulaires :

« *Demande de réunion du Conseil paritaire*

*En application de l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil Paritaire de France Télécom, les représentants titulaires du personnel soussignés demandent la réunion du Conseil Paritaire dans les six semaines à compter de ce jour sur le sujet de la revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie B.*

*Fait à Paris, le 15.11.2010*

*Pour la CFE-CGC/UNSA*

*Hélène GERMANI »*

**Le Président du Conseil paritaire a été obligé de prendre acte et a déclaré qu'il ne lui restait plus dans son agenda que la date du 24 décembre. Le rendez-vous est pris !**

**En l'absence de point bloquant, à la Direction de démontrer son action pour faire avancer le dossier d'ici la veille de Noël.**

**De son côté, la CFE-CGC/UNSA demande audience au Ministère de l'Industrie.**

# La CFE-CGC/UNSA agit

➔ La CFE-CGC/UNSA a su imposer à la Direction la réunion nécessaire à un nouvel examen du dossier, et démontrer qu'elle a le pouvoir de le faire avancer.

➔ En parallèle, la CFE-CGC/UNSA demande une audience auprès du Ministre de l'Industrie, pour plaider l'accélération de ce dossier vital pour nos collègues de catégorie B.

## Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Christian Truong Ngoc – 07 86 00 88 02

Hélène Germani – 06 86 58 77 78

**24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés**



## Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

[www.cfecgc-uns-ft-orange.org](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org)

nos lettres : ● Comprendre & Agir  
● Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)

nos blogs : ● [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)  
● [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)